



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 6 mai 2025
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces du maire
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025.
- 10.08** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Addenda - Accorder un contrat à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 241 384,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires).
- 20.02** Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction de dalle trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 86 208,26 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 74 963,70 \$ + contingences (15%): 11 244,56 \$) - Appel d'offres sur invitation # 2025-STM (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 18 700,00 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.

- 20.03** Accorder un contrat à Communications Tremblay-Ménard inc. pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 687 300,27 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 597 652, 41 \$ + contingences (15%): 89 647,86 \$) - Appel d'offres public # 2024-05 (1 soumissionnaire). Autoriser un montant total incident de 44 802, 65 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
- 20.04** Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 893 293,51 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 776 776,97 \$ + contingences (15%): 116 516,54 \$) - Appel d'offres public # 2025-01 (6 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 144 997, 55 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
- 20.05** Exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électrique inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 \$ à 546 102,51 \$, toutes taxes incluses.
- 20.06** Addenda - Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 82 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.02** Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption - Règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 1 281 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0825-001
- 40.02** Adoption - Règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0825-002.
- 40.03** Adoption - Règlement autorisant un emprunt pour le financement d'un montant de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003.

- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution numéro CA24 28 154 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec.
- 40.05** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lot numéro 6 412 537 du cadastre du Québec.
- 40.06** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec.
- 40.07** Avis de motion et dépôt – Règlement abrogeant le Règlement CA28 0081 relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0086).
- 40.08** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard.
- 40.09** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.
- 40.10** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.
- 40.11** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein).
- 40.12** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1252714001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025. |

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:19

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 1er avril 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-04-25



Dossier # : 1252714003

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 18 mars 2025;
- des comptes rendus des séances du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence du mercredi 5 mars et mardi 15 avril 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:20

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 18 mars 2025 et des comptes rendus des séances du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence du mercredi 5 mars et mardi 15 avril 2025.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-04-25



Dossier # : 1255880004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Addenda - Accorder un contrat à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 241 384,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 241 384,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2025-05-02 12:26

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1255880004**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Addenda - Accorder un contrat à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 241 384,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires). |

CONTENU**CONTEXTE**

Le financement du dossier 1255880004 doit être modifié de manière à respecter les règles et compétences accordées aux arrondissements de la ville de Montréal. Les montants versés à l'arrondissement à titre de contribution aux fins de parcs ont augmentés au fil des ans. Dans le but d'optimiser l'utilisation du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, nous recommandons au conseil de financer le présent dossier via le fonds de parcs.

La plantation d'arbres se conforme aux règles d'utilisation du fonds de parcs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan ST-LOUIS
Chef(fe) de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)

IDENTIFICATION Dossier # :1255880004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Accorder un contrat à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève – Dépense totale de 241 384,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20838 (6 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève souhaite procéder à la plantation de ±300 arbres pour l'année 2025. L'arrondissement veut ainsi contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques et s'arrimer avec le "Programme de remplacement des frênes abattus" de la Ville de Montréal.

Pour atteindre cet objectif, l'arrondissement a fait appel au Service de l'approvisionnement dans le but de procéder au lancement d'un appel d'offres public, pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres sur son territoire, afin d'améliorer le verdissement déjà en place. Les plantations se feront dans les parcs, les espaces verts et principalement dans les sites de remplacement d'arbres de rue, en remplacement d'arbres abattus (à cause de l'agrile du frêne ou au dépérissement), dans l'arrondissement.

Le contrat permettra à l'arrondissement d'assurer l'accroissement de son couvert arborescent ainsi que la pérennité de sa forêt urbaine en procédant à de nouvelles plantations d'arbres sur son territoire en 2025. La plantation se fera à l'automne 2025 et la date de fin de ces travaux est prévue vers la fin novembre 2025. L'entretien de ces arbres sera fait sur une période de garantie des arbres de deux ans, à la suite de l'acceptation provisoire des arbres, sous réserve de leur viabilité. Dans le cas d'un remplacement d'arbre, l'entretien sera fait sur une période de garantie d'un an suivant la date de plantation de l'arbre de remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1235880003 - CA23 28 085 : Accorder un contrat à Orange Paysagement pour l'achat, la plantation et l'entretien d'arbres sur le domaine public, en bordure de rues et dans les parcs et les espaces verts de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève – Dépense

totale de 238 327,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19825 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin de nous fournir 300 arbres de calibre en panier de broche, en respectant les essences décrites dans le devis, de procéder à la plantation aux endroits indiqués et à procéder à l'arrosage et à l'entretien de ceux-ci.

L'entretien s'échelonne sur une période d'un an suivant la plantation et sera garanti jusqu'à l'acceptation provisoire, sous réserve de leur viabilité.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ne dispose pas du personnel et de l'équipement pour effectuer la plantation de 300 arbres. De ce fait, nous avons fait appel au Service de l'approvisionnement pour la création et la publication d'un appel d'offres public (25-20838).

L'appel d'offres 25-20838 du service de l'approvisionnement a été publié le 15 janvier 2025 dans le quotidien le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Les soumissionnaires potentiels se sont procurés les documents d'appel d'offres via le site SÉAO.

Date de lancement: 15 janvier 2025

Date d'ouverture : 20 février 2025

La durée de publication dans SÉAO a été de 35 jours sans compter le jour de publication.

Douze (12) firmes se sont procurés le cahier de charges.

Un suivi auprès des six (6) preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné, voici les raisons de désistement de 2 firmes ayant répondu à notre message:

- Nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés (nous ne plantons pas);
- Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité).

Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc., le plus bas soumissionnaire conforme identifié par le Service de l'approvisionnement, pour le service de fourniture, de plantation et d'entretien d'arbres pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, appel d'offres 25-20838, pour un montant maximal de 241 384,26 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités, citées ci-dessous, du Plan stratégique Montréal 2030 :

Priorité 2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Mestapha DAMOU)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2025-03-11

**Dossier # : 1250543005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction de dalle trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 86 208,26 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 74 963,70 \$ + contingences (15%): 11 244,56 \$) - Appel d'offres sur invitation # 2025-STM (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 18 700,00 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

1. d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de dalle trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 963,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitations (# 2025-STM);
2. d'autoriser une dépense de 11 244,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser un montant total incident de 18 700,00 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:26**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1250543005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour des travaux de construction de dalle trottoirs dans le cadre de la refonte du réseau de la STM à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 86 208,26 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 74 963,70 \$ + contingences (15%): 11 244,56 \$) - Appel d'offres sur invitation # 2025-STM (4 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 18 700,00 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet rentre dans le cadre de la refonte du réseau de la STM nécessaire en prévision de la mise en service du REM. Les modifications prévues au réseau d'autobus sont dans l'intérêt des citoyens de l'Île-Bizard. Selon les investigations de la STM, un fort enthousiasme de la population, notamment des représentants du complexe sportif et de la résidence Saint-Raphaël, a été constaté lors des visites sur le terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Des travaux de construction mineurs de dalles trottoirs seront effectués dans différentes rues artérielles de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer les travaux de construction mineurs de dalles trottoirs pour les besoins de la STM dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public sur invitation (AO 2025-STM) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 4 mars 2025 au 27 mars 2025, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement. Sept (7) entrepreneurs ont été invité à soumissionner. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2025 à 10 h 30 à la salle de réunion du 406 Montée de l'église, Montréal, Québec.

Quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation:

- Construction Larotek inc.

- Montréal Scellant inc.
- Bordure et trottoir LR inc.
- Uniroc Construction inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

| Soumissions conformes | Coût de base (t.t.i.) | Autres Budget contingent 15% (t.t.i.) | Total (t.t.i.) | |
|---|-----------------------|---------------------------------------|----------------|----|
| Construction Larotek Inc. | 74 963,70 \$ | 11 244,56 \$ | 86 208,26 | \$ |
| Montréal Scellant Inc. | 111 629,23 \$ | 16 744,38 \$ | 128 373,61 | \$ |
| Bordure et trottoir LR Inc. | 115 664,85 \$ | 17 349,73 \$ | 133 014,58 | \$ |
| Uniroc Construction Inc. | 129 673,06 \$ | 19 450,96 \$ | 149 124,02 | \$ |
| | | | | |
| | | | | |
| Dernière estimation | 121 851,34 \$ | 18 277,70 \$ | 140 129,04 | \$ |
| | | | | |
| Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$) | | | 124 180,12 | \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) | | | 37 971,86 | \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 44,05% | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 62 915,76 | \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 72,98% | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | (53 920,79) \$ | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | -36,16% | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | 42 165,36 | \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | 48,91% | |

Après vérification des calculs arithmétiques des formulaires de soumission, un soumissionnaire a commis une erreur arithmétique, soit Montréal Scellant inc., qui a commis une erreur dans le calcul de l'item 1.2- Pavage supplémentaire(quantités provisionnelles) - (différence combinée de 3 432,01 \$); cela rend sa soumission à 111 629,23 \$ au lieu de 108 197, 22 \$. Cet écart n'affecte pas le rang des soumissionnaires.

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de l'entreprise "Construction Larotek Inc. " les travaux de construction mineurs de dalles trottoirs pour les besoins de la STM dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense sera assumé la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).
Montant avec taxes pour l'exécution des travaux - payé par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves: 74 963,70 \$ plus 15% de contingences: 11 244,56 \$ pour un total de : 86 208,26 \$

Montant incident avec taxes pour surveillance des travaux - payé par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves : 12 000,00 \$ plus 10% de contingences: 1 200 \$ pour un total de 13 200,00 \$.

Montant incident prévisionnel avec taxes pour contrôle des matériaux pendant les travaux - payé par le Service des infrastructures du réseau routier de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves : 5 000,00 \$ plus 10% de contingences: 500,00 \$ pour un total de 5 500,00 \$.

Un montant maximal de 104 908,26 \$ taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 23-041 Programme 55859 . Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2025 et prévue au PDI 2025-2034 de la Ville-centre dans le programme 55859 - Programme du SIRR. Les crédits net de ristourne de 95 795,22 \$ seront dédiés pour les trottoirs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

date de début: juin 2025
date de fin: août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 1er avril 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2025-04-01

**Dossier # : 1250543006**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Communications Tremblay-Ménard inc. pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 687 300,27 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 597 652, 41 \$ + contingences (15%): 89 647,86 \$) - Appel d'offres public # 2024-05 (1 soumissionnaire). Autoriser un montant total incident de 44 802, 65 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

d'accorder à Communications Tremblay-Menard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 652,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2024-05);

1. d'autoriser une dépense de 89 647,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser un montant total incident de 44 802,65 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:39**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250543006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Communications Tremblay-Ménard inc. pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 687 300,27 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 597 652, 41 \$ + contingences (15%): 89 647,86 \$) - Appel d'offres public # 2024-05 (1 soumissionnaire). Autoriser un montant total incident de 44 802, 65 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

CONTENU**CONTEXTE**

De nos jours, le besoin d'information en temps réel avec un rendu de qualité et versatile est devenu une nécessité. Malheureusement, les deux panneaux d'affichage existant dans l'arrondissement sont désuets en tout point (technologique, rendu, versatilité, etc.). Le présent projet est donc nécessaire pour pallier à ce déficit. En plus d'être fonctionnel, ces panneaux d'affichage sont un bon moyen pour embellir l'image de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28 008 - Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 114 704,18 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 104 276,58 \$ + contingences (10%): 10 427,65 \$) pour l'élaboration des plans et devis pour la fourniture et l'installation de trois panneaux d'affichage électroniques dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

DESCRIPTION

Le contrat consiste en la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électronique selon les prescriptions et exigences des plans et devis.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-05) a été publié par la secrétaire d'arrondissement du 13 février 2025 au 3 avril 2025, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2025 à 10 h 30 à la salle de réunion du 406

Montée de l'église, Montréal, Québec.

Deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Communication Tremblay Menard inc.
- Les Enseignes Perfection

La soumission de l'entreprise "Les Enseignes Perfection" a été rejetée car elle a été déposée après l'heure limite de dépôt des soumissions et au lieu prévu pour l'ouverture de soumissions et non au lieu prévu pour le dépôt des soumissions comme indiqué dans l'avis public.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

| Soumissions conformes | Coût de base (t.t.i.) | Autres Budget contingent 15% (t.t.i.) | Total (t.t.i.) |
|---|-----------------------|---------------------------------------|------------------|
| Communications Tremblay-Menard inc. | 597 652,41 \$ | 89 647,86 \$ | 687 300,27 \$ |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation | 673 000,00 \$ | 100 950,00 \$ | 773 950,00 \$ |
| Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$) | | | 687 300,27 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) | | | - \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 0,00% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | (687 300,27) \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | -100,00% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | (86 649,73) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | -11,20% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | (687 300,27) \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | -100,00% |

Après vérification des calculs arithmétiques des formulaires de soumission, le seul soumissionnaire a commis une erreur arithmétique, soit Communications Tremblay Menard inc. qui a commis une erreur dans la multiplication du prix unitaire de l'item 1.3.4 Fourniture et installation de câblage des deux secteurs (différence combinée de 1,56 \$).

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de l'entreprise "Communications Tremblay Menard inc. " pour la fourniture et l'installation de deux panneaux d'affichage électroniques

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense sera assumé par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : juin 2025

Fin du mandat: août 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2025-04-08

**Dossier # : 1250543007**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 893 293,51 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 776 776,97 \$ + contingences (15%): 116 516,54 \$) - Appel d'offres public # 2025-01 (6 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 144 997, 55 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

d'accorder à Pavage Multipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 776,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (# 2025-01);

1. d'autoriser une dépense de 116 516,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser un montant total incident de 144 997,55 \$ incluant taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:26**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1250543007**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Pavage Multipro inc. pour des travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard -Sainte-Geneviève - Dépense totale de 893 293,51 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 776 776,97 \$ + contingences (15%): 116 516,54 \$) - Appel d'offres public # 2025-01 (6 soumissionnaires). Autoriser un montant total incident de 144 997, 55 \$ incluant les taxes et 10% de contingences pour services professionnels de surveillance des travaux et contrôle qualité des matériaux. |

CONTENU

CONTEXTE

Les rues locales de l'arrondissement sont dans un état de dégradation qui ne cesse de croître. Cela est dû principalement à un important déficit d'entretien dans les années passées. Ceci permettra un certain rattrapage d'entretien et un ralentissement de la dégradation de ces rues. Cela sera bénéfique pour les citoyens qui auront des rues sécuritaires et confortables au roulement. Aussi, cela permettra à l'arrondissement de freiner la détérioration des rues les plus endommagées pour un coût raisonnable à la hauteur de ses capacités financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28 221 - Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc., pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 7 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13 - Dépense totale de 95 998,96 \$ taxes incluses (contrat : 87 271,77 \$ + contingences (10 %) : 8 727,19 \$).

DESCRIPTION

La réhabilitation des rues listées dans le tableau en pièces jointes sera réalisée par la technique du planage et revêtement. Le planage consiste en un rabotage de la partie supérieure d'une couche de chaussée sur une épaisseur donnée, réalisé par une planeuse. Le revêtement consiste en la mise en place d'une nouvelle couche d'enrobage bitumineux en remplacement de celle enlevée.

JUSTIFICATION

Afin d'effectuer des travaux de planage, de pavage et de revêtement sur diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2025-01) a

été publié par la secrétaire d'arrondissement du 18 mars 2025 au 8 avril 2025, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 avril 2025 à 10 h 30 à la salle de réunion du 406 Montée de l'église, Montréal, Québec.

Six (6) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Pavages Multipro inc.
- Uniroc construction inc.
- Viatek construction
- Roxboro excavation inc
- Les pavages Céka inc
- Les entrepreneurs Bucaro inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

| Soumissions conformes | Coût de base (t.t.i.) | Autres Budget contingent 15% (t.t.i.) | | Total (t.t.i.) | |
|---|-----------------------|---------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| pavages multipro inc. | 776 776,97 | \$ | 116 516,55 | \$ | 893 293,52 \$ |
| uniroc construction inc. | 848 002,26 | \$ | 127 200,34 | \$ | 975 202,60 \$ |
| viatek construction inc. | 876 188,26 | \$ | 131 428,24 | \$ | 1 007 616,50 \$ |
| Roxboro Excavation inc | 957 000,00 | \$ | 143 550,00 | \$ | 1 100 550,00 \$ |
| les pavages céka inc | 1 045 518,07 | \$ | 156 827,71 | \$ | 1 202 345,78 \$ |
| les entrepreneurs bucaro inc. | 1 364 263,17 | \$ | 204 639,48 | \$ | 1 568 902,65 \$ |
| Dernière estimation | 1 212 000,00 \$ | | 181 800,00 \$ | | 1 393 800,00 \$ |
| Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$) | | | | 1 124 651,84 \$ | |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$) | | | | 231 358,32 \$ | |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | | 25,90% | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | | 675 609,13 \$ | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | | 75,63% | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | | | (500 506,48) \$ | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | | | -35,91% | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$) | | | | 81 909,08 \$ | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) | | | | 9,17% | |

Après vérification des calculs arithmétiques des formulaires de soumission, un soumissionnaire a commis une erreur arithmétique, soit Les Entrepreneurs Bucaro inc. qui a commis une erreur dans la sommation des items de la section 2 Travaux de voirie de la rue Montigny (différence combinée de 53 060,96 \$). qui rend le montant de sa soumission à 1 417 324,13 \$ au lieu de 1 364 263,17 \$. Cet écart n'affecte pas le rang des soumissionnaires.

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

L'entreprise ne fait pas partie de la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

À la suite de l'adoption du décret 694-2024 le 17 avril 2024, les deux décrets 795-2014 et 1049-2013 applicables spécifiquement à la Ville de Montréal concernant l'obligation de détenir une autorisation de contracter de l'AMP ont été abrogés. Ainsi, l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie "Pavages Multipro inc." pour effectuer les travaux de planage et revêtement de différentes rues à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense sera assumé par l'arrondissement

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Juin 2025

Fin des travaux: Septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-09

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1255880006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électrique inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 \$ à 546 102,51 \$, toutes taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. D'exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électrique inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 \$ à 546 102,51 \$, toutes taxes incluses.
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:42

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255880006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le cadre du contrat accordé à J.N.A. Leblanc Électricité inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 364 068,34 \$ à 546 102,51 \$, toutes taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève requiert les services d'un électricien certifié avec camion de service équipé d'un atelier mobile, et un engin élévateur, de 60 pieds minimum, avec une nacelle isolée, pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues et feux de circulation, dans les parcs, les bâtiments et les stations de pompage dans son territoire. De ce fait, l'arrondissement a accordé un contrat de 24 mois à J.N.A. Leblanc Électricité inc., en 2023, avec une option de prolongation de 12 mois.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 182 034,17 \$, toutes taxes incluses, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 084 - Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc Électricité inc., seul soumissionnaire conforme, pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois – Dépense totale de 364 068,34 \$ - Appel d'offres public 23-19833 (1 soumissionnaire).

CA21 28 105 du 4 mai 2021 - Octroyer un contrat de 24 mois à J.N.A. Leblanc Électricité inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 568 079,98\$ \$ pour l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Appel d'offres public 21-18616 (4 soumissionnaires).

CA19 28 227 Exercer l'option de prolongation de douze mois additionnel au contrat du fournisseur A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien pour la période du 12 juin 2019 au 12 juin 2020, pour un montant de 312 703,26 \$ toutes taxes incluses.

CA17 28 0175 12 juin 2017 - Accorder un contrat à "A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc." pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour une durée de 24 mois, pour une valeur pouvant s'élever jusqu'à 625 406,52 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public (AO 17-16027) fait par le service d'approvisionnement de la ville de Montréal.

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée afin d'effectuer tous types de travaux d'électricité, sur demande, pour l'éclairage extérieur (routier, parcs, etc.), les feux de circulation et dans les bâtiments de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. L'entrepreneur devra fournir la main-d'œuvre, les équipements et l'outillage nécessaires, sur demande, pour la réalisation de ces travaux planifiés ou en urgence.

L'Entrepreneur devra effectuer les travaux de réparation ou de remplacement des lampadaires et des feux de circulation. Une liste sommaire et non limitative des composantes sur lesquelles ces travaux devront être réalisés se trouve ci-dessous :

- Les fûts et potences des lumières de rues et parcs;
- Les semelles de transition, bases de transformateur, etc.;
- Les luminaires de rues et toutes leurs pièces constitutantes;
- Les ampoules;
- Les cellules photoélectriques;
- Les consoles;
- Le câblage;
- Les porte-fusibles et leurs fusibles;
- Les mises à la terre;
- Le matériel complémentaire requis pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'éclairage;
- Les bases de béton;
- Les conduits aériens et enfouis.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ne dispose pas du personnel et de l'équipement pour effectuer l'entretien électrique et électronique des lumières de rues, des feux de circulation, des bâtiments et des stations de pompage.

En 2023, un appel d'offres public (AO23-19833) pour effectuer l'entretien des systèmes électriques et des composantes des lumières de rues, des feux de circulation et des bâtiments dans l'arrondissement a été effectué par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Ce contrat, avec une option de prolongation de 12 mois, a été octroyé à J.N.A. Leblanc Électrique inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2025-05-02



Dossier # : 1250543004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Addenda - Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 82 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03. |

1. d'autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 82 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03. - contrat octroyé à Gemco construction. ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:40

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1250543004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Addenda - Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 82 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03. |

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la rédaction du sommaire décisionnel une erreur s'est glissée concernant le montant de l'augmentation du budget contingent. En effet, au lieu de demander le montant de 30 465 \$ avant taxes , il a été demandé taxes incluses. Cet addenda est donc rédigé pour corriger la situation. L'objet du sommaire serait donc:

Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 35 027,13 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 82 263,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

IDENTIFICATION Dossier # :1250543004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'augmentation du budget contingent d'un montant de 30 465 \$ taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gemco (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et de raccordement de 6 abreuvoirs à différents endroits dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA24 28066) majorant ainsi le montant du budget contingent de 47 236,44 \$ (15% contingences initiales) à 77 701,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 2024-03. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif, l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève a participé au projet « De l'eau dans ta gourde! », un projet issu de propositions citoyennes, choisi par la population et qui contribue à la transition écologique et sociale.

Sur notre territoire, ce projet lauréat se concrétise en l'achat de nouvelles fontaines à boire extérieures et intérieures qui incluent des dispositifs permettant de remplir des bouteilles réutilisables. La Ville souhaite, de cette façon, offrir un meilleur accès à l'eau potable dans certains lieux publics et réduire la consommation des bouteilles d'eau en plastique à usage unique sur son territoire.

Le présent dossier décisionnel concerne l'augmentation du budget contingent pour les travaux de la phase d'implantation et d'installation de six (6) nouveaux abreuvoirs externes dans de nouveaux emplacements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 2810 - D'accorder un contrat à Can-Aqua International Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de fontaines d'eau intérieures et extérieures liées au projet "De l'eau dans ta gourde" au montant de 189 955,25 \$, taxes incluses (lots 2 et 3), et autoriser une dépense totale de 189 955,25 \$, taxes incluses - Soumission 22-19336.

D1230543014 - Accorder un mandat de 46 219.37 \$ taxes et 10% de contingences incluses à EFEL expert conseil inc. pour l'élaboration des plans et devis d'installation de 6 fontaines à boire dans différents lieux de l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève - dossier 2024-03

CA24 28 066 - Accorder un contrat à Excavation GEMCO (9396-8154 Quebec inc) pour des travaux d'installation et raccordement de 6 abreuvoirs dans différents endroits à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 362 146,07 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 314 909,63 \$ + contingences (15%): 47 236, 44 \$) - Appel d'offres public # 2024-03 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le contrat consistait en l'installation, le raccordement au réseau d'égout et aqueduc et aménagement de six (6) nouveaux abreuvoirs dans six (6) nouveaux endroits à l'arrondissement

JUSTIFICATION

L'installation de ces six (6) abreuvoirs nécessitait le raccordement au réseau d'égout et d'aqueduc. Les plans élaborés pour le raccordement de ces 6 abreuvoirs se sont basés sur des plans tel que construit qui montraient la position des conduites d'égout et d'aqueduc existantes sur lesquelles il fallait se raccorder. Malheureusement, l'information recueillie dans ces plans tel que construit était imprécise et donc l'opération de raccordement aux réseaux d'égout et aqueduc existant est devenu une opération de prospection et recherche de ces conduites. Cela, s'est traduit par plusieurs creusages, remblayages et réfections qui n'étaient pas prévus au contrat et donc cela a généré des coûts supplémentaires. (voir rapport détaillé en pièce jointe)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant est assumé par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n.a.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2025-03-12



Dossier # : 1252714002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074. |

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1252714002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074. |

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mars 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2025-04-25



Dossier # : 1254364007

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. |

Il est recommandé :

D'approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254364007

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif. Elle a été définie en tenant compte de la mission, de la vision, des valeurs, des principes directeurs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), ainsi que des besoins de la population et des orientations de l'arrondissement en matière de loisirs.

Elle vise à instaurer un processus formel de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif qui œuvrent en collaboration avec l'arrondissement. L'objectif ultime consiste à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la population en matière d'offre de service dans les champs d'intervention de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Par la mise en place de sa Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, la DCSLRC de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève vise à uniformiser les types de soutiens liés au statut octroyé aux différents organismes à but non lucratif et à assurer un traitement et un partage équitable des ressources financières, matérielles et humaines que l'arrondissement disposent pour l'ensemble des organismes œuvrant sur son territoire, qui contribuent à bonifier l'offre de services pour les citoyens et les citoyennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28025 - 11 mars 2025 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 38 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. (GDD 1259350002)

CA24 28004 - 6 février 2024 - Approuver ou reconduire les demandes de reconnaissance de 40 organismes à but non lucratif de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. (GDD 1249350004)

DESCRIPTION

La Politique énonce les principes, les objectifs et les critères qui guident l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève dans le processus de reconnaissance des organismes qui œuvrent sur son territoire. Elle précise également les règles à suivre par ces organismes pour obtenir cette reconnaissance et la maintenir.

L'organisme suivant a déposé une demande d'obtention ou de renouvellement de reconnaissance auprès de la DCSLRC :

Groupe scout 2e St-Raphaël

Par cette démarche, les organismes peuvent avoir accès à du soutien de l'arrondissement afin de mettre en oeuvre leur programmation et leurs activités, tel que : des espaces pour réaliser des activités, des salles de rencontres, du soutien financier, du soutien promotionnel, etc.

Les organismes ci-dessus respectent les conditions de reconnaissance et sont conformes aux critères contenus dans la Politique.

JUSTIFICATION

Pour la DCSLRC, la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif est un instrument essentiel. Son application permet de soutenir des organismes dans leur mission et leurs projets de développement, d'assurer l'équité dans le partage et l'optimisation des ressources de l'arrondissement disponibles pour soutenir les organismes, le tout afin d'assurer aux citoyens une offre de service diversifiée et de qualité.

Les organismes respectent les conditions d'admissibilité et sont conformes aux critères contenus dans la Politique. Ces derniers seront tenus de respecter les politiques et la réglementation en vigueur à l'arrondissement. Cette reconnaissance engage aussi l'organisme à adhérer au processus annuel de reddition de comptes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette reconnaissance, les organismes ne pourront être autorisés à avoir accès aux ressources financières, matérielles et humaines de l'arrondissement, ce qui pourrait dans plusieurs cas compromettre la réalisation de leur mission. Pour les organismes, l'application de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif permet d'offrir un meilleur accompagnement dans leur mission et dans leurs projets de développement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil et sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- a. Envoi d'une lettre officialisant la reconnaissance par l'arrondissement et les modalités de celles-ci;
- b. Envoi du guide de diffusion de l'information et d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-30

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-
outremont)

**Dossier # : 1258522001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 1 281 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0825-001 |

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 1 281 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs » - Règlement 0825-001, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 047;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 047;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 1 281 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs », règlement 0825-001, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2025-05-02 12:27

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 1 281 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0825-001 |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 1 281 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0825-001 |

CONTENU

CONTEXTE

De manière à assurer la continuité de son programme décennal d'immobilisations 2025-2034, le présent dossier vise l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt pour le financement et la réalisation des projets reliés aux parcs, incluant leurs terrains de jeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28073 - 4 avril 2023 - Adopter un règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 2 400 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0823-001.

CA22 28 240 - 18 octobre 2022 - Approuver le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA19 28 069 - 05 mars 2019 - Règlement autorisant un emprunt de 1 725 000\$ pour le financement des travaux de réaménagement de parcs - Règlement 0819-001.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt, à portée globale (parapluie), d'une valeur de 1 281 000 \$, afin de financer certains travaux d'aménagement et de réaménagement dans les divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Cette somme comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux et de leur surveillance ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisations.

L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour réaliser les travaux de réaménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement net: 1 281 000 \$

Pour les 3 premières années du PDI. 2025-2034, le programme de réaménagement de parcs anciens sera réparti comme suit (en milliers de dollars):

| Projet investi | Intitulé du projet | 2025 | 2026 | 2027 | Total |
|----------------|---|--------|--------|--------|----------|
| 34506 | Programme de réaménagement de parcs anciens | 427 \$ | 427 \$ | 427 \$ | 1 281 \$ |

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Retard dans la réalisation des divers projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 1er avril 2025.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 6 mai 2025.
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH).
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Carla Yaheni ZURITA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-03-18

Jonathan ST-LOUIS
Chef de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)

**Dossier # : 1258522002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0825-002. |

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière » - Règlement 0825-002, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 048;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 048;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière », règlement 0825-002, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2025-05-02 12:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0825-002. |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1258522002**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2025 à 2027, pour le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0825-002. |

CONTENU

CONTEXTE

Pour donner suite à l'adoption de son programme décennal d'immobilisations 2025-2034, l'arrondissement se doit de faire adopter des règlements d'emprunt en conséquence afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 150 - Adoption - Règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0823-002.

CA22 28 170 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.

CA21 28 317 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1210364014)

CA20 28 044 - Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022) (dossier 1202714001).

DESCRIPTION

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'une valeur de 4 500 000 \$ \$ afin de financer certains travaux prévus au programme de réfection routière de l'arrondissement. Cette somme comprend les frais d'honoraires professionnels et d'expertises, le coût des travaux et de leurs surveillance ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à

l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement est la première étape visant la réalisation d'un projet d'immobilisations. Le réseau routier de l'arrondissement a grandement besoin d'investissements pour remettre à niveau les structures et infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement net: 4 500 000 \$

Pour les 3 premières années du PDI. 2025-2034, le programme de de réfection routière sera réparti comme suit (en milliers de dollars):

| Projet investi | Intitulé du projet | 2025 | 2026 | 2027 | Total |
|----------------|---------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| 44506 | Programme de réfection routière | 1 500 \$ | 1 500 \$ | 1 500 \$ | 4 500 \$ |

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le réseau routier constitue un bien collectif majeur et son état influence directement la compétitivité de ses usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement du 1er avril 2025.

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 6 mai 2025.
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH).
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité

de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Carla Yaheni ZURITA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
Agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Jonathan ST-LOUIS
Chef de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)

Le : 2025-03-18



Dossier # : 1258522003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt pour le financement d'un montant de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003. |

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments », à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 049;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er avril 2025 par sa résolution CA25 28 049;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé,

D'adopter le règlement intitulé: « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments » Règlement - 0825-003, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2025-05-02 12:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt pour le financement d'un montant de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0825-003. |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258522003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement autorisant un emprunt pour le financement d'un montant de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0825-003) |

CONTENU**CONTEXTE**

L'enveloppe globale du Programme décennal d'immobilisations (PDI) est de 29 270 000 \$, soit 2 927 000 sur 10 ans. La présente demande de règlement d'emprunt concerne les trois premières années du PDI et prévoit 3 000 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 28 047 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. (0824-001)

CA20 28 208 - Règlement autorisant un emprunt de 5 114 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments de l'arrondissement - Règlement 0820-002 (PTI 2020-2021-2022)

CA19 28 286 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (1192714047).

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 3 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection des bâtiments. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, les achats de matériaux, le coût des travaux de construction et de réaménagement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations. L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les programmes de

réfection des bâtiments.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève utilisera le règlement d'emprunt demandé pour poursuivre la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments de son parc immobilier.

L'arrondissement évalue que les investissements reliés à la réfection et l'entretien de ses bâtiments s'élèveront à environ 1M par année pour les 3 prochaines années.

La planification budgétaire déposée sera ajustée en ce sens suite à l'approbation du présent dossier décisionnel.

| Projet investi | Intitulé du projet | 2025 | 2026 | 2027 | Total |
|----------------|--|----------|----------|----------|----------|
| 44506 | Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 3 000 \$ |

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder vingt (20) ans conformément à la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 1er avril 2025;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 6 mai 2025;
- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Carla Yaheni ZURITA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
agent de gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Jonathan ST-LOUIS
chef de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)

Le : 2025-03-18

**Dossier # : 1259606008**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution numéro CA24 28 154 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution no CA24 28 154 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec et sous les matériaux suivants :

- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE HORIZONTAL de couleur BLANCHE ARTIC;
- Clin métallique, MAC MÉTAL ARCHITECTURAL NORWOOD VERTICAL de couleur BOULEAU FUMÉ;
- Les soffites et les fascias de couleur noire GENTEK;
- Les fenêtres et les portes de couleur noire GENTEK;
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle MYSTIQUE de couleur noir deux (2) tons de BP.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:28

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259606008

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux acceptés à la résolution numéro CA24 28 154 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec. |

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction numéro 3003398834 a été déposée le 3 juin 2024 pour ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée telle que montrée au plan de construction réalisé par Dessins Drummond numéro 240-24-(32-M-67681) en date 7 août 2024 et au plan projet d'implantation numéro 2158-33, minute 6362 réalisé par François DANIS arpenteur-géomètre chez HORIZON arpenteurs-géomètres inc. en date du 6 août 2024. Cette demande a été acceptée par la résolution numéro CA24 28 154 et un permis de construction a été délivré le 13 septembre 2024.

Le 8 avril 2025, une demande de modification à la résolution numéro 3003526786 a été déposée à l'effet de proposer une modification aux parements extérieurs autre que ceux proposés à la résolution numéro CA24 28 154.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Date : 3 septembre 2024
Résolution : CA24 28 154

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Depuis la délivrance du permis le 13 septembre 2024, une résidence unifamiliale isolée est présentement en construction au 1035, avenue Théoret. Aujourd'hui, le projet approche la phase finale. Les parements extérieurs et la finition ne sont pas encore complétés. Le requérant souhaite avoir des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution

no CA24 28 154 adoptée le 3 septembre 2024. La proposition initiale, les parements extérieurs utilisés sont les suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Clin de bois NewTechWood modèle SHIPLAP UH67 HORIZONTAL de couleur AUSTRALIAN CEDAR RED;
 - o Clin de bois NewTechWood modèle SHIPLAP UH67 VERTICAL de couleur WHITE DEW.
- Les soffites et les fascias de couleur blanche GENTEK.
- Les fenêtres et les portes de couleur noire GENTEK.
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle MYSTIQUE de couleur noir deux (2) tons de BP.

La nouvelle proposition, les parements extérieurs utilisés sont les suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
 - o Fibrociment lisse, JAMES ARDIE HORIZONTAL de couleur BLANCHE ARTIC;
 - o Clin métallique, MAC MÉTAL ARCHITECTURAL NORWOOD VERTICAL de couleur BOULEAU FUMÉ.
- Les soffites et les fascias de couleur noire GENTEK.
- Les fenêtres et les portes de couleur noire GENTEK.
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle MYSTIQUE de couleur noir deux (2) tons de BP.

Finalement, cette demande de modification vise à remplacer :

1. Le clin de bois NewTechWood posé en vertical de couleur WHITE DEW par un fibrociment lisse JAMES ARDIE posé en horizontal de couleur BLANCHE ARTIC.
2. Le clin de bois NewTechWood de couleur AUSTRALIAN CEDAR RED par un clin métallique MAC MÉTAL posé en vertical de couleur BOULEAU FUMÉ.
3. Les soffites et les fascias de couleur blanche GENTEK par des soffites et des fascias de couleur noire GENTEK.

En conclusion, le choix de parements extérieurs et leurs couleurs sont assez similaires au milieu d'insertion. Par conséquent, l'uniformité du milieu est assurée.

JUSTIFICATION

La demande de permis de construction pour ériger une résidence unifamiliale isolée à l'adresse visée est assujettie aux articles 14 et 15 relatifs au secteur bâtiments principaux du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification à une résolution, afin de proposer des parements extérieurs autres que ceux proposés à la résolution numéro CA24 28 154 sur la propriété située à l'adresse sise 1035, avenue Théoret composée du lot 6 541 738 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 15 avril 2025
Conseil d'arrondissement : 6 mai 2025

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1259606009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lot numéro 6 412 537 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lots numéro 6 412 537 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'aucun arbre ne soit coupé dans l'emprise publique;
- Que les 41 arbres de conservation identifiés dans le rapport forestier de Xylème inc. soient préservés;
- Qu'aucun remblai ou déblai ne soit autorisé à l'extérieur des aires de construction (maison, aire de stationnement et équipement/bâtiment accessoire), sauf ce qui est présenté dans le plan de remblais;
- Qu'un minimum de 15 arbres indigènes d'un diamètre de 10 cm ou plus mesuré à 1,3 m soit planté dans le délai de validité du permis de construction;
- Qu'une bande végétale de conservation de deux (2) mètres minimale constituant les trois (3) strates végétales existantes dans la cour latérale gauche, tout au long du chemin Dutour soit préservée;
- Qu'une clôture de protection soit installée et maintenue, afin de préserver la bande végétale de conservation, durant toute la durée des travaux de construction.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259606009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lot numéro 6 412 537 du cadastre du Québec. |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction no 3003513820 a été déposée le 25 février 2025 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tel que présenté au plan de construction révisé numéro AR24-007 réalisé par S.DUBORD, de DUBORD DESIGN Architecture en date du 21 mars 2025, au plan d'implantation révisé numéro I13870-SG-V1, minute 3 769 réalisé par Stéphanie Gagnon, arpenteur-géomètre chez Labre & associés Arpenteurs-géomètres inc. en date du 12 février 2025, au rapport de foresterie réalisé par Gabriel Deshaies-Daigneault, ingénieur forestier chez Xylème en date du 4 mars 2025, au plan d'aménagement de remblais numéro AR24-007 réalisé par S.DUBORD, de DUBORD DESIGN Architecture en date du 01 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Une demande de permis a été déposée le 25 février 2025 afin de réaliser un projet de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré situé à l'intérieur des secteurs de PIIA bâtiments principaux, bois hors écoterritoire et parcours riverain. Cette nouvelle résidence sera implantée sur un terrain d'angle transversal au 3, avenue des Ormes. Elle aura sa façade avant principale sur l'avenue des Ormes et deux (2) façades avant secondaire, l'une sur le chemin Dutour et une autre sur l'avenue des Peupliers. Elle s'implantera dans un environnement périurbain avec une forme urbaine exclusivement occupée par des maisons unifamiliales isolées avec la présence d'un couvert forestier somme toute important.

La maison projetée s'implantera sur un terrain vacant d'une superficie de 1842 m². C'est un terrain assez plat et clairsemé de 113 arbres qu'il était il n'y a pas si longtemps défriché. La future maison aura une largeur frontale de 21,74 m, une profondeur de 24,49 m sur une

superficie totale de +/-267 m². La maison proposée s'apparente à un style «transitionnel», popularisé dans la dernière décennie au Québec. Il se distingue par une combinaison de caractéristiques classiques et contemporaines. Il marie les deux designs de manière à offrir un confort et une élégance modernes. Les lignes architecturales sont simples et épurées avec une faible ornementation et elles fusionnent avec les palettes de tons neutres d'aujourd'hui à des éléments classiques comme des moulures couronnées et des lambris. Elle crée un équilibre parfait entre les deux essences. Concrètement, la maison sera construite sur un plan irrégulier et représentant une forme en L. Elle sera répartie sur deux (2) étages d'une hauteur de 10,01 m avec deux garages intégrés à porte simple. Le volume de la maison projeté sera en quelque sorte séparé en deux (2) volumes. Le premier volume fera front sur l'avenue des Ormes et également sur l'avenue Peuplier. Il est caractérisé par deux avancées de petits murs pignons principaux, une toiture principale à deux (2) versions, une combinaison de deux (2) parements extérieurs (brique et clin de bois), une couverture en bardeau d'asphalte, une organisation des ouvertures asymétrique avec une faible ornementation et une porte d'entrée principale excentrée. Le second volume reprend les grandes lignes du premier, mais il fera front sur le chemin Dutour.

Tel que mentionné ci-haut, la propriété est située dans le secteur de PIIA bois hors écoterritoire. Ainsi, une attention particulière doit être accordée sur la question des arbres et de leur conservation. De plus, un tout nouveau critère d'évaluation a été ajouté selon lequel *les aménagements extérieurs doivent tenir compte de la conservation des arbres matures en cour avant*. Dans ce sens, un rapport forestier a été produit. À sa lecture, on peut lire qu'il y a 113 arbres sur la propriété dont 34 sont à bonne santé et 6 qui présente un intérêt faible à élevé. Pour les autres arbres, 106 sont considérés comme des espèces envahissantes.

La trame urbaine du milieu d'insertion est organisée par la forme naturelle de la rivière avec des terrains résidentiels riverains et des terrains résidentiels organisés autour des voies de circulation notamment avec l'avenue des Cèdres, des Ormes, des Chênes et Dutour. Les terrains sont d'une superficie moyenne de 929 à 1900 m². Ils sont occupés par des résidences unifamiliales isolées de différentes inspirations architecturales. Il n'a pas nécessairement une ligne directrice puisqu'on peut regrouper un style moderne côtoyer un style manoir/château et de même que «'farmhouse» traditionnel. Bien que le style déposé soit d'inspiration «transitionnel», il reste qu'il y a plusieurs détails architecturaux communs aux résidences voisines qui assurent une certaine uniformité. On peut citer notamment les murs pignons, le gabarit, le choix des matériaux, la forme du toit principal. N'oublions pas non plus que la nouvelle résidence érigée au 3, rue des Ormes a une architecture similaire. On note que le secteur s'identifie généralement par son aspect hétéroclite. Dans ce sens, il faut surtout travailler l'aspect de la transition douce et non apparente en prenant des éléments des maisons voisines. Le bâtiment projeté sera à 8 m de la ligne avant avec une emprise publique de +/-6 m, ce qui en réalité créera un grand dégagement de +/-19 m entre la maison projetée et le pavage de la rue. Au niveau du voisinage immédiat, on retrouve sensiblement le même type d'implantation et sera pratiquement identique avec la résidence immédiatement voisine à droite (3 et 7, avenue des Ormes).

Notons que ce projet de construction fait partie d'un projet d'ensemble qui vise la construction de quatre (4) résidences unifamiliales isolées. Cela a débuté par le 21, avenue des Cèdres et suivi par le 3 des Ormes. Le présent projet est le troisième et sera complété par une future résidence qui fera front sur des Cèdres. Ce sont des bâtiments assez similaires dans un style transitionnel. Il fait le pont entre une architecture classique et actualisée.

Finalement, le couvert forestier est important puisqu'il fait partie de l'ambiance des lieux et de son identité. Mais, la majorité des arbres sont considérés comme des espèces envahissantes. Il y aurait lieu à assurer la protection des six (6) arbres qui ont une bonne valeur et planter des arbres indigènes.

JUSTIFICATION

La demande est assujettie aux articles 14 et 15 au bâtiment principal, aux articles 22 et 23 au parcours riverain et aux articles 31 et 32 au bois non compris à l'écoterritoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA28 0015 pour la construction d'un bâtiment principal.

Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables sous des conditions.

Que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété sise au 3, avenue des Ormes correspondant aux lots numéro 6 412 537 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'aucun arbre ne soit coupé dans l'emprise publique;
- Que les 41 arbres de conservation identifiés dans le rapport forestier de Xylème inc. soient préservés;
- Qu'aucun remblai ou déblai n'est autorisé à l'extérieur des aires de construction (maison, aire de stationnement et équipement/bâtiment accessoire), sauf ce qui est présenté dans le plan de remblais;
- Qu'un minimum de 15 arbres indigènes d'un diamètre de 10 cm ou plus mesuré à 1,3 m soit planté dans le délai de validité du permis de construction;
- Qu'une bande végétale de conservation de deux (2) mètres minimale constituant les trois (3) strates végétales existantes dans la cour latérale gauche, tout au long du chemin Dutour soit préservée;
- Qu'une clôture de protection soit installée, afin de préserver la bande végétale de conservation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 15 avril 2025

Conseil d'arrondissement : 6 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2025-04-17

**Dossier # : 1259606010**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec. |

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec et sous les matériaux suivants :

- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE HORIZONTAL de couleur LIGHT MIST;
- Fibrociment lisse, JAMES ARDIE, SELECT CEDAR-MILL de couleur ARCTIC WHITE;
- Les soffites et les fascias métallique blanc;
- Les fenêtres et les portes de couleur blanche;
- Toiture en bardeau d'asphalte modèle DYNASTY GRIS SOMMET.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259606010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec. |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction numéro 3003514378 a été déposée le 26 février 2025 pour ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée avec garage intégré telle que montrée au plan de construction réalisé par MORTAGY GROUP numéro A25-02007 en date 25 mars 2025 et au plan projet d'implantation numéro 1164-14, minute 6909 réalisé par François DANIS arpenteur-géomètre chez HORIZON arpenteurs-géomètres inc. en date du 18 mars 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée sur un terrain vacant situé au 142 rue Joly à Île-Bizard. A cet effet, une demande de permis a été déposée le 26 février 2025. La propriété visée par la demande est située au 142, rue Joly. Il s'agit d'un terrain identifié comme un terrain d'intérieur qui depuis le milieu de l'année 2020 demeure vacant. En effet, suite aux inondations 2019 la propriété a subi des dégâts majeurs et la structure de bâtiment a été gravement endommagée. Les dégâts causés sur la structure ont été établis par des experts à plus de 50 pour cent et une démolition de la résidence occupant le terrain a été autorisée.

Aujourd'hui, le requérant désire construire une nouvelle résidence unifamiliale isolée inspirée d'un style architectural champêtre. La maison projetée aura un plan rectangulaire de 11,24 m sur 13,84 m pour une superficie au sol de 145 m². Elle aura deux étages avec garage intégré pour une hauteur totale de +/- 9 mètres. Le projet a pour but la construction d'une résidence d'une apparence traditionnelle, champêtre dont la pente de la toiture est de 4/12 avec une façade principale relativement simple. Nous constatons la présence d'un jeu de volume, deux murs pignons et une porte d'entrée dans un porche fermé légèrement avancé.

Nous pouvons observer une faible ornementation telle que l'utilisation des cornières et des fausses ventilations de toit. Le revêtement choisi est de fibrociment de la compagnie «JAMES HARDIE» de couleur «LIGHT MIST» tandis que la toiture sera en bardeaux d'asphalte «DYNASTY GRIS SOMMET».

Il est à noter que la rue Joly fait partie d'un territoire situé à l'intérieur du périmètre de paysage humanisé et nous constatons la présence d'un boisé ceinturant la rue en son intégralité. Par conséquent, la demande est assujettie à PIIA Écoterritoire relatif aux immeubles situés dans l'écoterritoire de L'Île-Bizard ainsi qu'à PIIA bâtiments principaux.

Malgré le fait que le projet est assujetti à PIIA Écoterritoire, l'ensemble des critères et objectifs sont non applicables, car le terrain est anthropique. En effet, la propriété est ceinturée par des terrains voisins et la rue et c'est un terrain qui n'est pas un lieu hydrique ou forestier. Il n'y a pas de présence des milieux humides ni de corridor forestier ni des milieux sensibles à protéger. Finalement, le site visé par la demande n'a pas de qualités naturelles et les travaux projetés n'ont pas d'impact sur l'environnement.

JUSTIFICATION

La demande de permis de construction pour ériger une résidence unifamiliale isolée à l'adresse visée est assujettie aux articles 14 et 15 relatifs au secteur bâtiments principaux, ainsi qu'aux articles 28 et 29 relatifs au secteur écoterritoire de L'Île-Bizard du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.). Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande de permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages avec garage intégré à l'adresse sise au 142, rue Joly correspondant au lot numéro 4 589 757 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 15 avril 2025
Conseil d'arrondissement : 6 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements

administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2025-04-17



Dossier # : 1254364005

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Abroger le Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081). |

Avis de motion est donné par _____ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement « Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:39

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1254364005

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Division de la culture et bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs |
| Projet : | - |
| Objet : | Abroger le Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081). |

CONTENU

CONTEXTE

Les bibliothèques de Montréal ont pour mission de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir, le tout dans un environnement agréable et sécuritaire, autant pour les usagères et les usagers que pour le personnel.

Le réseau des bibliothèques de Montréal remplace le Règlement relatif aux bibliothèques datant de 2014, premier Règlement commun pour toutes les bibliothèques du réseau, par un Code de vie. L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève avait adopté en 2023 le Règlement relatif à la bibliothèque de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081), qui remplaçait le Règlement de la bibliothèque de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0038), mais il doit lui-même être remplacé par le nouveau Code de vie. Ce Code de vie énumère les comportements attendus de la part des usagères et des usagers des bibliothèques de Montréal.

Chaque bibliothèque du réseau doit adopter le même Code de vie et en assurer son application, et ce, afin d'éviter qu'une usagère ou qu'un usager, qui contrevient à l'une ou l'autre des règles de conduite dans une bibliothèque, puisse se déplacer et continuer à contrevenir aux règles de conduite dans d'autres bibliothèques du réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28122 - 7 novembre 2023 - Adopter le règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081). (GDD 1239350030)
CA14 28 0043 - 3 février 2014 - Procédure d'adoption du règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. (GDD 1132366038)

DESCRIPTION

Le Code vie énumère les comportements attendus de la part des usagères et des usagers

des bibliothèques. Les usagères et les usagers qui fréquentent les bibliothèques s'engagent ainsi à adopter ces comportements. Des sanctions administratives (perte de privilèges) peuvent être portées à l'encontre d'une usagère ou d'un usager qui contrevient au Code de vie.

JUSTIFICATION

Le remplacement du Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0081), ayant lui-même remplacé le Règlement CA28 0038, est nécessaire étant donné que des comportements des usagères et des usagers des bibliothèques évoluent au fil des ans et que le personnel des bibliothèques doit faire face à des situations qui n'ont pas été prévues dans le Règlement entériné en 2014. La formule du Code de vie est privilégiée par rapport à un règlement car elle exprime les attentes de manière plus positive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

En regard de la nature de ce dossier, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit d'offrir à la population montréalaise des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications corporatives, du Service des ressources humaines et des communications, et la Direction des bibliothèques, du Service de la culture :

- Impression de signets relatifs au bon usage des bibliothèques (adultes/jeunes)
- Accès au Code de vie sur la page <https://montreal.ca/bibliotheques>

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en application du Code de vie dès le 1er septembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marika MERCURE
regisseur(-euse)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-30

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1256059005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard. |

Il est recommandé

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour donner suite à une demande effectuée au Comité de la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence, il est recommandé de mettre en place une interdiction de stationnement en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard. Le côté sud de la rue des Vinaigriers est bordé par un boisé et c'est un lieu où l'arrondissement utilise afin d'y entreposer, au besoin, le matériel nécessaire dans les cas d'inondation pour les résidences du secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux de signalisation interdisant le stationnement du côté sud de la rue des Vinaigriers seront installés. Une période intensive de deux semaines d'avertissement sera prévue dès l'installation de la nouvelle signalisation, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences de la rue des Vinaigriers.

Cette mesure aura peu d'impact pour les résidents puisqu'il sera toujours permis de stationner du côté nord de cette rue et que nous retrouvons seulement 3 résidences

JUSTIFICATION

Cette mesure est nécessaire pour assurer une gestion efficace dans les cas d'inondation et permettra un meilleur déneigement de cette rue

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de panneaux d'interdiction de stationner.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une période intensive de deux semaines d'avertissement sera prévue dès l'installation de la nouvelle signalisation, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences de la rue des Vinaigriers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-04-28



Dossier # : 1256059004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30. |

Il est recommandé

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:29

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour donner suite à une demande effectuée au Comité de la sécurité publique, circulation et des mesures d'urgence, il est recommandé de mettre en place une interdiction de circulation en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi afin de régler une problématique de circulation dans ce secteur résidentiel. En effet, à l'heure de pointe du matin plusieurs automobilistes utilisent les rues de ce secteur afin d'éviter le flot de circulation et le feu de circulation donnant accès au pont Jacques-Bizard. Cela amène un flot important de circulation, des problématiques de vitesse et ce dans un secteur où plusieurs élèves de niveau primaire utilisent ces rues pour se rendre à pied à l'école du secteur. Il est à noter que ces rues ne sont pas pourvues de trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux de signalisation interdisant l'interdiction de circulation en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi seront installées.

Cette mesure assurera la sécurité des automobilistes, piétons et cyclistes du secteur.

Une signalisation indiquant la nouvelle interdiction sera mise en place et ce. pour une période de 30 jours, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du secteur.

JUSTIFICATION

Cette mesure est nécessaire pour assurer une circulation sécuritaire pour tous les usagers du secteur. Ces portions de rue se trouve également dans un corridor scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de panneaux d'interdiction de circuler et panneaux nouvelles signalisation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation indiquant la nouvelle interdiction sera mise en place et ce, pour une période de 30 jours, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-04-28



Dossier # : 1256059003

Unité administrative responsable : Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.

Il est recommandé

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2025-05-02 12:30

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécals du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour donner suite à une demande effectuée au Comité de la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence, il est recommandé de mettre en place une interdiction de circulation en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont, et les rues Jacques-David et Sénécals entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi afin de régler une problématique de circulation dans ce secteur résidentiel.

En effet, à l'heure de pointe du matin plusieurs automobilistes utilisent les rues de ce secteur afin d'éviter le flot de circulation et le feu de circulation donnant accès au pont Jacques-Bizard. Cela amène un flot important de circulation, des problématiques de vitesse et ce dans un secteur où plusieurs élèves de niveau primaire utilisent ces rues pour se rendre à pied à l'école du secteur. Il est à noter que ces rues ne sont pas pourvues de trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux de signalisation interdisant l'interdiction de circulation en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécals entre 6 h et 8 h 30 du lundi au vendredi seront installées.

Cette mesure assurera la sécurité des automobilistes, piétons et cyclistes du secteur.

Une signalisation indiquant la nouvelle interdiction sera mise en place et ce, pour une période de 30 jours, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du secteur.

JUSTIFICATION

Cette mesure est nécessaire pour assurer une circulation sécuritaire pour tous les usagers du secteur. Ces portions de rues se trouvent également dans un corridor scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de panneaux d'interdiction de circuler et panneaux nouvelles signalisation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023, ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation indiquant la nouvelle interdiction sera mise en place et ce pour une période de 30 jours, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-04-28



Dossier # : 1256059002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevrement à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein). |

Il est recommandé

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevrement à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein).

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:38

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1256059002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, en tout temps, entre le 495 et le 455, boulevard Chevrement à L'Île-Bizard, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein). |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour donner suite à une demande effectuée au Comité de la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgences, une décision fût prise à l'effet qu'une interdiction de stationnement le long du terre-plein situé entre le 495 et 455 du boulevard Chevrement, afin de permettre aux résidents de ce secteur de pouvoir sortir et entrer dans leurs allées de façon sécuritaire. La problématique venait du fait que certains usagers utilisant le transport en commun utilisaient ces espaces pour stationner leurs véhicules durant de longues périodes ce qui rendait les manœuvres des conducteurs du secteur hasardeuses étant donné la largeur de cette rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux de signalisation interdisant le stationnement du côté nord de ce terre-plein entre les adresses 495 et 455 du boulevard Chevrement seront installés. Cette mesure assurera la sécurité des automobilistes, piétons et cyclistes du secteur.

Une période intensive de deux semaines d'avertissements sera prévue dès l'installation de la nouvelle signalisation, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du 495 au 455 boulevard Chevrement.

JUSTIFICATION

Cette mesure est nécessaire pour assurer une circulation sécuritaire pour tous les usagers du secteur. Cette portion de rue se trouve également dans un corridor scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de panneaux d'interdiction de stationner.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023, ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une période intensive de deux semaines d'avertissements sera prévue dès l'installation de la nouvelle signalisation, de même qu'une lettre d'explication sera remise aux résidences du 495 au 455 boulevard Chevremont.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard

Le : 2025-04-28



Dossier # : 1254364006

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2025-05-02 12:38

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254364006

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 mai 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. |

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations dans le document en pièce jointe.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 28054 - 1er avril 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 1er avril 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1259350005)

CA25 28014 - 4 février 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour

chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 février 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1259350001)

DESCRIPTION

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. La liste des événements est jointe au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-04-30

Marie-Claude OUELLET
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(île bizard-
outremont)